



Montréal 1976

Le Comité organisateur des Jeux de la XXIe Olympiade reçu par la Commission Exécutive du CIO

S. E. Roger Rousseau, président du Comité organisateur des Jeux de la XXIe Olympiade à Montréal, en 1976, accompagné de M. James Worrall, membre du CIO pour le Canada et de M. Gerald M. Snyder, Me Marcel Desjardins et Me Richard Gareau, a rencontré la Commission Exécutive le 9 février 1974; il a été convenu de ce qui suit:

1. Un programme de télévision a été mis au point d'un commun accord et toute négociation future sera menée en commun.
2. Un programme d'autofinancement a été proposé, il porte sur des pièces de monnaie et des timbres-poste, vendus dans le monde entier, sur une loterie, organisée au Canada et sur un programme international de licences d'exploitation.
3. Les logements pour la presse sont à l'étude, afin de garantir aux journalistes des conditions de travail aussi bonnes que possible.
4. Une réunion de la Commission Exécutive du CIO est prévue pour la fin septembre 1975 à Montréal.
5. La 78e Session du CIO se tiendra à Montréal, du 10 au 16 juillet 1976, à l'Hôtel Queen Elizabeth, où sera logé le CIO.

La Commission Exécutive a, par ailleurs, décidé:

- d'inclure au programme de Canoé-Kayak des Jeux de Montréal, les quatre épreuves masculines suivantes: Kayak individuel (K1) 500 m., canadien individuel (C1) 500 m., kayak couple (K2) 500 m., canadien couple (C2) 500 m.

Il est à noter que l'inclusion de ces épreuves n'entraîne aucun accroissement du nombre des concurrents, des membres du jury, des entraîneurs, des juges ou des officiels.

- de limiter le nombre de gymnastes qui participeront à ces Jeux de la façon suivante:
 - a) *Epreuves par équipes*: 12 équipes masculines et 12 équipes féminines, chaque équipe étant composée de 6 gymnastes et d'un remplaçant.

En plus, 4 groupes de gymnastes individuels hommes et femmes, chaque groupe étant composé de 6 participants.
 - b) *Concours complet individuel*: au maximum, 3 concurrents par nation, hommes et femmes déjà inscrits dans l'épreuve par équipes (a).
 - c) *Concours individuel aux engins*: au maximum, 2 concurrents par nation, hommes et femmes, déjà inscrits dans l'épreuve par équipes (a).